

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 décembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-158

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2
POUR L'EXERCICE 2023

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 novembre 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17h12 (affaire n° 2023-154).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Excusés : Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.



LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 novembre 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 (DM 2) du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire de la DM 2 à 1 120 000,00 € en section de fonctionnement et à 1 600 000,00 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après la DM 2 à 90 541 888,07 € en section de fonctionnement et à 52 301 557,80 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2023

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la décision modificative n° 2 (DM 2) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2023.

■ En section de fonctionnement

Après le vote de la décision modificative n° 1 (DM1), la section s'équilibrait à 89 421 888,07 €.

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 1 120 000 €.

Après le vote de la DM2, la section s'équilibrera à 90 541 888,07 €.

■ En section d'investissement

Après le vote de la décision modificative n°1 (DM1), la section s'équilibrait 50 701 557,80 €.

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster le niveau des subventions attendues (chapitre 13). Elle s'équilibre à hauteur de 1 600 000,00 €.

Après le vote de la DM2, la section s'équilibrera à 52 301 557,80 €.

■ Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 2 à 1 120 000,00 € en section de fonctionnement et à 1 600 000,00 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 2 à 90 541 888,07 € en section de fonctionnement et à 52 301 557,80 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2
ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Décision Modificative (DM) numéro 2 s'équilibre à 1 120 000,00 € en section de fonctionnement. Les principales modifications budgétaires sont présentées ci-après.

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Budget avant DM2	DM2	Total budget
013 - Atténuations de charges	250 000,00		250 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 054 000,00	50 000,00	2 104 000,00
73 - Impôts et taxes	52 860 000,00	70 000,00	52 930 000,00
74 - Dotations et participations	15 690 000,00		15 690 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 530 000,00		1 530 000,00
76 - Produits financiers	55 000,00		55 000,00
77 - Produits exceptionnels	620 000,00		620 000,00
78 - Reprises sur provisions	350 000,00	1 000 000,00	1 350 000,00
Recettes réelles	73 409 000,00	1 120 000,00	74 529 000,00
042 - Transferts entre sections	3 040 000,00		3 040 000,00
Recettes d'ordre	3 040 000,00	0,00	3 040 000,00
Recettes de l'exercice	76 449 000,00	1 120 000,00	77 569 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	12 972 888,07		12 972 888,07
Recettes de fonctionnement	89 421 888,07	1 120 000,00	90 541 888,07

Au niveau des recettes de fonctionnement, les ajustements de fin d'année portent essentiellement sur le chapitre des reprises sur provision. La collectivité avait provisionné un montant d'1 M€ en 2022, suite à l'appel en comblement de passif effectué par le liquidateur de la SEM Gem Port des Mascareignes (délibération n° 2022-175). Suite au jugement du Tribunal de commerce en date du 27 septembre 2023, la ville a été condamnée au paiement de la somme de 400 000 €. La reprise de provision permet ainsi de financer ce montant qui est imputé au chapitre 67.

■ Au niveau des dépenses :

Chapitre	Budget avant DM2	DM2	Total budget
011 - Charges à caractère général	13 000 000,00	442 051,34	13 442 051,34
012- Charges de personnel	41 550 000,00		41 550 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	15 740 000,00	105 948,66	15 845 948,66
66 - Charges financières	1 400 000,00		1 400 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 261 000,00	572 000,00	1 833 000,00
68 - Dotations aux provisions	1 178 500,00		1 178 500,00
Dépenses réelles	74 129 500,00	1 120 000,00	75 249 500,00
042 - Transferts entre sections	3 470 000,00		3 470 000,00
Dépenses d'ordre	3 470 000,00	0,00	3 470 000,00
Dépenses de l'exercice	77 599 500,00	1 120 000,00	78 719 500,00
022 - Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	11 792 388,07		11 792 388,07
Total des chapitres sans réalisations	11 822 388,07	1 120 000,00	11 822 388,07
Dépenses de fonctionnement	89 421 888,07	1 120 000,00	90 541 888,07

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'ajustement principal porte sur les charges exceptionnelles (chapitre 67).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La DM 2 s'équilibre à 1 600 000 € en section d'investissement. Les modifications concernent les subventions d'investissement reçues (chapitre 13). Le montant complémentaire est affecté sur les chapitres liés aux dépenses d'équipement pour l'équilibre budgétaire.

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Budget avant DM2*	DM2	Total budget*
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 866 000,00		8 866 000,00
13 - Subventions d'investissement	13 033 000,00	1 600 000,00	14 633 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00
23 - Immobilisations en cours	32 000,00		32 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 042 671,00		5 042 671,00
27 - Autres immobilisations financières			
Recettes réelles	26 983 671,00	1 600 000,00	28 583 671,00
040 - Transferts entre sections	3 470 000,00		3 470 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
Recettes d'ordre	6 470 000,00	0,00	6 470 000,00
458202 Opération sous mandat - Convention TO Voiries	790 000,00		790 000,00
458203 Opération sous mandat - Convention TO Pluvial	110 000,00		110 000,00
Opérations sous mandat	900 000,00	0,00	900 000,00
Recettes de l'exercice	34 353 671,00	1 600 000,00	35 953 671,00
001 - Résultat d'investissement reporté	255 498,73	-	255 498,73
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 792 388,07		11 792 388,07
024 - Produit des cessions	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00
Total des chapitres sans réalisation	16 092 388,07	0,00	16 092 388,07
Recettes d'investissement	50 701 557,80	1 600 000,00	52 301 557,80

* : y compris, restes à réaliser.

■ Au niveau des dépenses :

Chapitre	Budget avant DM2*	DM2	Total budget*
20 - Immobilisations incorporelles	3 033 362,36	600 000,00	3 633 362,36
21 - Immobilisations corporelles	17 209 923,49	0,00	17 209 923,49
23 - Immobilisations en cours	15 633 567,09	1 100 000,00	16 733 567,09
204 - Subventions d'équipement versées	2 265 096,57	-100 000,00	2 165 096,57
27 - Autres immobilisations financières	1 419 388,27	0,00	1 419 388,27
Dépenses d'équipement	39 561 337,78	1 600 000,00	41 161 337,78
10 - Dotations, fonds divers et réserves	475 000,00		475 000,00
13 - Subventions d'investissement	275 220,02		275 220,02
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 450 000,00		3 450 000,00
26 - Participations et créances rattachées			
Autres dépenses réelles	4 200 220,02	0,00	4 200 220,02
040 - Transferts entre sections	3 040 000,00		3 040 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
Dépenses d'ordre	6 040 000,00	0,00	6 040 000,00
458102 Opération sous mandat - Convention TO Voiries	790 000,00		790 000,00
458103 Opération sous mandat - Convention TO Pluvial	110 000,00		110 000,00
Opérations sous mandat	900 000,00	0,00	900 000,00
Dépenses de l'exercice	50 701 557,80	1 600 000,00	52 301 557,80
001 - Résultat d'investissement reporté	-	-	
Dépenses d'investissement	50 701 557,80	1 600 000,00	52 301 557,80

* : y compris, restes à réaliser.